

La situation est devenue tellement **grave** au niveau de la prise en charge des personnes âgées et des conditions de travail que des mesures immédiates doivent être prises pour préserver la santé physique et mentale des personnels et des personnes âgées. L'administration est alertée depuis très longtemps à l'occasion d'instances comme les CHSCT, CTP, CTE et d'alertes des représentants du personnel sans que cela soit suivi d'effets et que l'on puisse constater une amélioration de la situation. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre alternative que d'agir collectivement pour défendre des conditions de travail décentes et un service de soins respectueux de la personne âgée.

Personnels et résidents en danger !!!!

Grève dans les établissements pour personnes âgées du CCAS jeudi 26 juin : Ehpad, Ehpa, CHT, Résidences Conviviales.

**Rassemblement Jeudi 26 juin 2014
à 13h 30 Place du Capitole**

Nous avons demandé à ce qu'une délégation soit reçue à cette occasion par Mr Moudenc Président du CCAS Maire de Toulouse pour exposer nos revendications.

Un préavis de grève local a été déposé pour la journée du 26 juin pour permettre à tous les agents du CCAS hospitaliers et territoriaux de se déclarer en grève ce jour-là.

Les agents ne supportent plus :

- ⇒ Le glissement des tâches.
- ⇒ La charge de travail trop lourde. Exemples : toilette d'une personne âgée en 9 minutes, repas en 10 minutes.
- ⇒ Les modifications incessantes des plannings sans consultation.
- ⇒ Les locaux inadaptés à des populations de plus en plus âgées.
- ⇒ L'impossibilité d'une prise en charge adaptée des résidents déficients mentalement.
- ⇒ Les soins en série impersonnels qui ne permettent pas d'entrer en relation ce qui génère frustration et culpabilité avec la crainte de « devenir » maltraitants.
- ⇒ L'insuffisance cruelle d'effectifs qui a pour conséquence un irrespect des habitudes de vie des personnes âgées, des prises en charge inhumaines voire des défauts de soins.
- ⇒ Le non remplacement des personnels absents

Nous, agents quittons notre lieu de travail épuisés avec le sentiment de ne pas avoir répondu aux attentes des personnes âgées d'où un épuisement psychologique qui peut aller jusqu'à la dépression.

Nous revendiquons :

- ⇒ Des recrutements d'agents qualifiés sur les postes vacants.
- ⇒ Des créations de postes d'agents qualifiés en soin avec recrutement immédiat.
- ⇒ L'arrêt des glissements de tâches et des mises en danger professionnelles des agents.
- ⇒ La Consultation et le respect des instances CTP, CT et CHSCT pour tout changement d'organisation du travail.
- ⇒ Le respect des plannings de base et information des agents des changements d'horaires dans des délais compatibles avec le respect de la vie privée.
- ⇒ Le Respect des bornes horaires et des temps de repos journalier et hebdomadaire.
- ⇒ L'arrêt des journées de 12 heures et des horaires coupés qui entraînent une fatigue importante des agents qu'ils ne peuvent pas évacuer sur leur temps de repos. **Non aux 2 journées en une !!!!**
- ⇒ Le choix donné aux agents de pouvoir changer de poste de travail, de service, d'établissement sans attendre l'épuisement total de l'agent.
- ⇒ Du personnel qualifié et des formations adaptées à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychologiques voir psychiatriques ou en fin de vie.
- ⇒ Le recrutement de psychologues pour le personnel.
- ⇒ La création d'un pool de remplaçants titulaires.
- ⇒ La reconnaissance de la catégorie active dans la Fonction Publique Territoriale.

Attention à la définition du « Service minimum », certaines directions tenteront d'assigner des agents au-delà de ce service minimum. Le service minimum est l'effectif et la prise en charge habituelle du week-end.

Nous rappelons que le service minimum dans la Fonction Publique Territoriale n'est pas prévue par les textes de loi.

En cas de contestation, d'intimidation...

N'hésitez pas à alerter un syndicat !!!

Vous êtes au repos, en congés, assigné ou en activité ce jour-là vous pouvez vous déclarer en grève auprès de l'administration pour être compté comme gréviste.